

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 janvier 2010**

Étaient présents en Mairie de Cognin les Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames BOREL, BONTA, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD et Messieurs GLENAT, FER-ROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO.

Excusé :

Absent : M. MOURRE.

**1/ Garage communal**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des négociations concernant la vente du garage communal. Celui-ci est attribué à Monsieur Pierre ROULAIN au prix convenu de 7 500,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de concrétiser la vente à l'Office notarial de Me Françoise LEMOINE-DORVILLE à Vinay.

**2/ Mission de maîtrise d'oeuvre**

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis du Bureau d'Etudes ECE de Saint-Vérand concernant deux dossiers de maîtrise d'oeuvre :

- l'aménagement du quartier des Sorbiers,
- l'éclairage public du parking des Sorbiers et du Pont du Nan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la mission de maîtrise d'oeuvre s'élevant à 2 600,00 € HT et d'engager lestravaux dès que possible.

**3/ Ecole Numérique Rurale**

La commune ayant été retenue pour le dossier concernant l'Ecole Numérique Rurale d'un montant de 12 508,38 € TTC et ayant bénéficié de la subvention de 8 366,18 €, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel sera livré fin janvier. Celui-ci devant être stocké dans un local sécurisé, une extension de l'alarme de la Mairie s'avère indispensable aux écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la SNEF se montant à 4 083,02 € TTCet charge Monsieur le Maire d'honorer la facture dès les travaux terminés, la commune disposant des fonds nécessaires, même si le budget 2010 n'est pas encore voté.

**4/ Travaux Ecole/Mairie**

Le préfabriqué des école ayant été démonté le 06 janvier, les travaux ont pu reprendre :

- les escaliers des communs sont vitrifiés,
- les auvents sur les portes sont posés, reste à les vitrer (entreprise Vermétal),
- l'entreprise Toutenvert doit commencer la préparation des sols pour les entrées et les parkings le 1er février, si le temps le permet.

**5/ Bibliothèque**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention portant soutien à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque municipale soumise par la Bibliothèque Départementale de l'Isère. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer ladite convention avec la BDI.